



La certification de compétences de personnes physiques  
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

**Alexis BOISSEAU**  
sous le numéro 12-147

**Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :**



**Gaz**

Prise d'effet : 12/04/2012

Validité : 11/04/2017

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2009



**Electricité**

Prise d'effet : 12/04/2012

Validité : 11/04/2017

Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2011




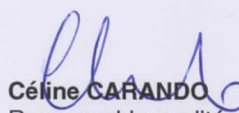
**DPE**

Prise d'effet : 14/05/2012

Validité : 13/05/2017

Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011

  
**Hervé POGAM**  
Gérant

  
**Céline CARANDO**  
Responsable qualité



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance

ABCIDIA CERTIFICATION - 4 route de la Noue 91190 GIF-SUR -YVETTE - 01 64 46 68 24

[www.abcidia-certification.fr](http://www.abcidia-certification.fr) - [contact@abcidia-certification.fr](mailto:contact@abcidia-certification.fr)

ENR 20 CERTIFICAT V4 du 17 avril 201

**BUREAU VERITAS**  
Certification



## Certificat

Attribué à

### Monsieur Alexis BOISSEAU

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

#### DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.	15/03/2012	15/03/2017
Termites Métropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.	20/02/2012	20/02/2017

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : [www.certification.bureauveritas.fr](http://www.certification.bureauveritas.fr)

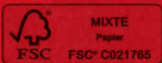
Date : 20 mars 2012  
Numéro de certificat : 2410288

Etienne CASAL  
Directeur Général

**cofrac**



**CERTIFICATION  
D'ENTREPRISES  
& DE PERSONNELS**  
ACCREDITATION  
N° 4-0087  
PORTEE  
DISPONIBLE SUR  
[WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)



**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITE CIVILE  
CONTRAT : HA RCP0234820**

**LE PRENEUR D'ASSURANCE**

Souscripteur : BOISSEAU ALEXIS - AKAY IMMO  
4 ALLEE DU TCHANCAT  
33610 CESTAS

Assuré : BOISSEAU ALEXIS - AKAY IMMO  
4 ALLEE DU TCHANCAT  
33610 CESTAS

**LES CONDITIONS DE GARANTIE**

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox  
Diagnostiqueurs immobilier

Juridiction et loi applicables : Monde entier hors USA / Canada

**ACTIVITES DE L'ASSURE**

L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

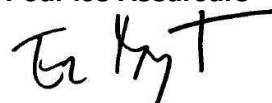
Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon les spécifications APSAD D19 / Diagnostic de performance énergétique / Diagnostic gaz / Diagnostic termites / Etat parasite / Risques naturels et technologiques / Diagnostics amiante avant travaux ou démolition, avant vente et après travaux ou démolition / Loi Carrez / Millièmes / Surface habitable (selon article R111-2 du Code de la Construction) / Diagnostic légionellose / Etat de l'installation intérieure de l'électricité.

**PERIODE DE VALIDITE**

La présente attestation est valable pour la période du 01 Janvier 2014 au 31 Décembre 2014.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales N° RC1006 et des modules n° DIA0607 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Diagnostiqueurs immobilier", n° RCE1006 et n° RJP1006.

**Fait à Paris, le 21/01/2014  
Pour les Assureurs**



21/01/2014 14:12  
RCP0234820